

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement estime, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PANDON et FILS, 26, Chaussée d'Aisemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains à Roubaix Lille, 5 15, 7 19, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 41, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 22, 11 85 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 40, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 43, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 28 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir

BOURSE DE PARIS
DU 29 SEPTEMBRE
3 0/0 62 80
4 1/2 89 75
Emprunts (5 0/0) 99 55
DU 30 SEPTEMBRE
3 0/0 62 45
4 1/2 89 75
Emprunts (5 0/0) 99 30

ROUBAIX, 30 SEPTEMBRE 1874

CANTON DE ROUBAIX-OUEST

ELECTION

Année du Conseil général

Dimanche 4 octobre 1874

CANDIDAT
Jean LEFEBVRE
manufacturier
Ancien membre du Conseil d'arrondissement.

CANTON DE ROUBAIX-EST

ELECTION

au Conseil d'arrondissement

Dimanche 4 octobre 1874

CANDIDAT
M. Ch. Droulers-Prouvost
distillateur

BULLETIN DU JOUR

Un événement qui retentira douloureusement dans le cœur des patriotes et des catholiques français, c'est le rappel de l'Orénoque. La décision est prise. Elle vient d'être notifiée à Saint-Père.

Encore quelques heures et le drapeau français aura cessé de flotter sur ces rivages vénérés qu'il avait la mission de protéger. Les républicains pourront célébrer cette humiliation comme un nouveau triomphe, mais les autres se venteront la face devant ce triste incident de notre histoire contemporaine.

Le projet attribué à M. de Bismarck, de faire entrer le Danemarck dans la confédération allemande, inquiète vivement les hommes politiques anglais. Un article publié à ce sujet par une revue, le Spectator, dit qu'il n'en faut pas davantage pour expliquer le changement d'attitude de la Russie à l'égard de l'Allemagne. Rien ne saurait plus alarmer la Russie que la perspective de voir une nation forte comme l'Allemagne élevée d'un coup au rang d'une grande puissance navale aussi bien que militaire; car cette puissance navale aurait ses principaux ports sur la Baltique, non loin de Cronstadt et de St-Petersbourg. Une pareille transformation serait presque la fin de l'influence russe en Europe. La Russie se verrait forcée de se tourner vers l'Orient, ce qui sans doute ne plairait pas beaucoup à l'Angleterre. En outre, la médiatisa-

tion du Danemarck par l'Allemagne, si elle s'accomplissait, ne manquerait pas d'être suivie de la médiatisation de la Hollande.

Ceserait conforme à l'idée exprimée l'autre jour par une feuille semi-officielle de Berlin, la Spenerzeitung, que les petits Etats n'ont plus de droit à une politique propre et devront se contenter d'agréer les vues de leurs grands voisins.

Quant à l'Angleterre, elle n'avait point, dit le Spectator, à se préoccuper outre mesure de la politique du chancelier allemand, tant que cette politique n'était dirigée que contre les jésuites, et les évêques romainistes. Mais cette fois, il n'en est pas de même. Le Danemarck est une puissance protestante. On se demande, ajoute le Spectator, si les cris contre le Pape n'ont pas été un simple prétexte pour nouer des combinaisons dont le but final serait l'abaissement du continent aux pieds de l'Allemagne, et surtout du dur noyau de l'Allemagne — la Prusse.

Un décret inséré au Journal officiel d'aujourd'hui, dispose:

Art. 1^{er}. — Les conseils d'arrondissement se réuniront, le mardi 13 octobre, pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à trois jours.

Ils se réuniront, le 23 novembre, pour la deuxième partie de leur session, qui ne pourra durer plus de trois jours.

Titrage et numérotage métrique des fils. — Utilité d'une réglementation uniforme. Question d'ordre et d'équité commerciale. (1)

INCONVÉNIENTS QUI RÉSULTENT DE LA DIVERSITÉ DES POIDS ET MESURES POUR LES TRANSACTIONS. — (Suite et fin.)

La question de l'irrégularité des poids et mesures n'est pas nouvelle; elle a préoccupé les gouvernements anciens français et étrangers.

D'après Robert de Laborde, tableau synoptique de l'histoire universelle, des 760, il était question de l'uniformité des poids et mesures en France et cette question fut encore examinée en 1791, bien qu'il n'apparaisse pas d'améliorations radicales jusqu'à la loi du 4 juillet 1837 qui a rendu obligatoire le système métrique décimal.

Dans son étude sur la condition de la classe agricole au moyen-âge, Léopold Delisle nous rappelle que: « En 1193, Richard Capur-de-Lion, digne rival de Philippe Auguste, publiait un édit célèbre qui établissait dans ses Etats d'Angleterre l'uniformité des poids et mesures. Il y avait déjà longtemps que les ducs de Normandie avaient compris les avantages que présentait cette uniformité. Grâce à la fermeté de leur administration dans leur royaume d'Angleterre, où la paix était plus assurée que partout ailleurs, le système de la comptabilité anglaise se distingua de bonne heure par une régularité savante qui, malgré sa complication, contrastait vivement avec l'extrême variété du système français. »

Dans son rapport à la chambre des députés, concernant la loi sur les usages commerciaux en France, M. Guillaume Petit ajoute: « Quoiqu'il en soit, les mélangements

(1) Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, Tome IV

que les rois d'Angleterre avaient eus, à diverses époques, à garder envers leurs sujets normands, les avaient empêchés d'étendre à la Normandie le bénéfice des édits de Richard; ils avaient cru devoir respecter des usages qui dataient de plusieurs siècles.

Toutefois, en 1419, Henri V ordonna que dans toute l'étendue du duché de Normandie, la mesure de Rouen serait employée pour les grains, la mesure d'Arques pour les liquides, l'aune de Paris pour les longueurs, et le marc de Troyes pour les poids.

Mais cette tentative de sage réforme ne put être mise à exécution, et nos pères furent condamnés à se servir de mesures qui variaient suivant les cantons, les rivières, les moulins et les greniers.

De leur côté, les rois de France faisaient aussi des efforts pour rendre plus faciles les transactions commerciales et civiles.

Déjà en 1275 environ, par ordre de Philippe-le-Hardi, le grand comte de Normandie avait été rédigé, et vers la même époque le vicomte de l'Eau avait publié de précieux renseignements sur les manufactures et les usages commerciaux de cette province. (1)

En 1454, Charles VII, s'inspirant des exemples de ses prédécesseurs, ordonna que les coutumes du royaume seraient rédigées et arrêtées, par écrit, dit M. Dupin, que chacun des rois sût mieux sur quoi compter.

Cela se fit, dit Guy Coquille, en l'assemblée des Trois Etats de chacune province ou des députés qui représentaient tout le peuple, et par le témoignage, avis et volonté des dits Etats, les anciennes coutumes sont rapportées et prouvées, et si elles sont bonnes, confirmées; sinon, sont réformées et autres nouvelles faites.

Quoiqu'il en soit, ni ces mesures, ni les dispositions de la dernière loi sur les usages commerciaux n'ont encore apporté la régularité dans les rapports du commerce et de l'industrie.

Je crains même que tant qu'on laissera la latitude d'appliquer la loi ou de l'éluder, on n'atteigne ni l'ordre ni l'équité si désirables à tous les points de vue.

Simplifiant la question, on peut dire qu'en principe peser c'est faire équilibre à un objet à l'aide d'un instrument au moyen de poids, dont la valeur est déterminée par la loi et qui sont connus de l'acheteur et du vendeur. Or, peut-on affirmer que ce principe soit respecté en France pour le titrage des fils?

Mais d'où vient la variété des poids et mesures?

L'origine de la variété des poids, des

(1) Le vicomte de l'Eau était subordonné au Bailli, c'était à la fois un percepteur de recettes et un juge.

Il percevait les droits établis sur les denrées et marchandises qui arrivaient à Rouen par la Seine (ce qui explique son nom).

De plus, il percevait les droits d'octroi à certaines portes de la ville ainsi que les péages sur les marchés.

Il jugeait les fraudes, délits et contestations en ces matières, et il exerça même le droit de juridiction au criminel sur les marchands forains.

La vicomté de l'Eau fut souvent donnée à ferme.

Le coutumier de la vicomté de l'Eau contenant le détail des droits perçus, a été publié par Germain de la Tour et imprimé à Rouen en 1617.

On peut trouver tous les renseignements désirables sur ce point, soit dans l'ouvrage précité, soit dans le livre de Ch. de Beaurepaire: De la vicomté de l'Eau de Rouen. Foreux-Hérissay, 1856.

mesures et des coutumes en matières de commerce du continent, date de l'époque où les nations germaniques virent s'établir au milieu des populations romaines, où vainqueurs et vaincus conservèrent leurs lois particulières. (1)

Comme mesure de longueur, on ne connaissait que l'aune, mais l'aune de Paris, dite de France, n'était pas en usage; à Montpellier, ni dans les autres villes qui faisaient le commerce des soies.

Une loi du 4 juillet 1837 et une ordonnance du 15 juin 1839, ont rendu obligatoire en France, à partir du 1^{er} juillet 1840 l'usage des poids et mesures de France, le système métrique décimal; ces prescriptions firent disparaître, du moins dans le commerce des denrées, ces usages différents qui rendaient l'appréciation lente et difficile.

Mais les mêmes résultats satisfaisants n'ont pas encore été obtenus pour le titrage des fils. Malgré les prescriptions du décret du 14 décembre 1810, de la loi du 21 avril 1818, des ordonnances royales du 26 mai 1819, du 8 avril 1829, et de la loi de 1866 sur les usages commerciaux, aujourd'hui encore, chaque centre manufacturier a un pliage de fil particulier qui engendre des surprises et des différends dès qu'une place traite avec une autre place.

Allant au-devant d'une objection qu'on pourrait faire, j'ajoute que si pour des articles spéciaux, certains plisages de fil sont nécessaires, rien n'empêche de les continuer, pourvu qu'on admette une LONGUEUR-TYPE ET UN POIDS-TYPE UNIQUES partout pour déterminer le numéro ou degré de la finesse du fil.

Pourquoi ce poids-type et cette longueur-type ne seraient-ils pas en harmonie avec notre système métrique décimal? Plusieurs grandes nations ne trouvant rien de plus simple et de plus rationnel, l'ont déjà adopté pour le système monétaire.

UTILITÉ INCONTESTABLE D'UNE RÉGLEMENTATION UNIFORME POUR LA FIXATION DU TITRE DES FILS.

C'est avec beaucoup de raison que la chambre de commerce de Rouen a proposé au gouvernement, il y a plusieurs années, d'adopter un DÉVIDAGE UNIFORME pour tous les fils.

Si, en pratique, le numéro du fil était fixé par le nombre de 1,000 mètres au kilogramme, comme l'indique du reste l'art. 2 du décret du 14 décembre 1810, dont les termes ont été relevés encore par la loi du 13-20 juin 1866, nos négociants et fabricants de Roubaix, aussi bien que ceux de Paris, de Lyon, de Reims et d'Amiens, ne seraient plus exposés à des mécomptes fréquents, la règle étant généralement appliquée à tous les centres manufacturiers.

Le congrès tenu à Vienne lors de l'exposition universelle, a exprimé aussi le vœu que l'écheveau-type fut d'une longueur de 1,000 mètres avec le poids de 1 kilogramme pour moitié.

Je voudrais aussi faire remarquer que la justice consulaire peut être fréquemment embarrassée quand une question semblable lui est soumise avec des argumentations reposant sur des usages différents et parfois bien obscurs.

L'Administration des douanes elle-même est souvent en désaccord avec le commerce et l'industrie pour le classement des fils soumis aux droits. Cela se conçoit: de même que les fils peuvent être chargés d'une humi-

1. Loi sur les usages commerciaux, rapport de M. Guillaume Petit.

dit excessive qui fausse l'appréciation de l'Administration sur le numéro et les fait passer dans une catégorie inférieure; de même aussi ces fils peuvent se trouver dans une composition hygrométrique inférieure à leur état normal d'humidité et être classés dans une série supérieure au tarif, au détriment de l'industrie et de la vérité.

Donc encore, la précision sur les bases du titrage des fils ne pourrait qu'aplanir ces difficultés et peut-être même, lorsqu'elle se trouve à proximité d'un bureau de titrage spécial, soumis à une réglementation uniforme, l'Administration des douanes ferait-elle bien d'y avoir recours afin de s'éviter beaucoup d'ennuis et de réclamations. En agissant ainsi, elle approcherait le plus possible de la vérité, et je ne doute pas que ce ne soit la pensée qui le préoccupe dans la perception des droits.

Tout concourt à démontrer la sagesse qu'il y aurait de réglementer uniformément le titrage des fils.

D'un autre côté, il est temps de réagir pour combattre les préjugés qui existent contre le contrôle en général, car chacun veut un peu trop se constituer son propre juge, en imposant une manière de faire favorable à ses intérêts particuliers.

Descartes a dit: On ne trouve pas la vérité sans méthode et la méthode consiste dans l'ordre. Sachons mettre à profit cette sage réflexion, qui sera toujours vraie et juste.

Du reste, rien dans la réglementation uniforme du titrage des fils ne peut porter atteinte au principe de la liberté commerciale que l'on invoque; au contraire, elle aura pour résultat certain de faciliter les transactions en faisant cesser ces usages qui sont des causes incessantes de trouble et de discussion et qui peuvent aussi servir de refuge à la mauvaise foi. On peut dire que la réglementation de cette matière sera une garantie réciproque et pour le vendeur et pour l'acheteur.

Pourtant il ne faut pas se dissimuler qu'il y a bien des lacunes à combler, bien des questions à débattre avant d'arriver à généraliser la régularité d'appréciation et la loyauté dans les transactions commerciales. (1)

Cependant, quoique la routine n'ait pas encore complètement abdiqué son empire dans le commerce et l'industrie, nous ne sommes plus au temps où les réformes n'étaient accueillies qu'avec un sentiment de défiance. Grâce à la science, les progrès s'introduisent partout.

Mais qui peut entreprendre la mission délicate de réglementer le titrage des fils? Les commerçants et les industriels ont des intérêts trop respectivement opposés dans les transactions pour fixer raisonnablement des bases exemptes d'influence personnelle. Seul le gouvernement est bien placé pour établir, après avoir fait une sérieuse enquête, la règle destinée à sauvegarder les intérêts légitimes; il a en mains tous les moyens d'éclaircir ce point qui prend les proportions d'une véritable question d'ordre et de probité commerciale.

Il n'est pas douteux qu'un appel chaleureux fait par le gouvernement aux hommes compétents, à la science et à la pratique, n'amène la détermination de bases fixes qui mettraient enfin un terme aux errements actuels si disparates et si confus.

On pourra ensuite compléter la loi de

(1) On remarquera qu'en matière de textiles, le système anglais est le plus répandu en Europe. Cela provient vraisemblablement de ce que l'Europe est restée longtemps tributaire de l'Angleterre.

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 1^{er} OCTOBRE 1874.

LE MOT DE L'ÉNIGME

PAR M^{me} CHAVEN.
(Suite.)
XXVII

Je ne fis donc aucune réflexion sur ce singulier hasard, mais tandis qu'attachais ce bouquet selon les injonctions de Stella, je ne sais pourquoi le souvenir me revint que c'était en donnant à Lorenzo un petit brin de jasmin que je m'étais engagée à lui pour la vie!

Mes préparatifs terminés (sauf mon masque, que je gardai à la main, pour ne le mettre qu'au dernier moment), je relevai mon capuchon et je suivis Stella, escortée jusqu'au bas de l'escalier par ma bonne vieille Ottavia, qui, bien qu'elle fût accoutumée aux toiles du carnaval, hochait la tête en me voyant partir ainsi, et me montrait un visage moins sérieux que de coutume. Se souvint-elle ce soir-là du jour où elle m'avait vu partir pour mon premier bal, de redoutable mémoire? Se souvint-elle de l'appréhension de ma mère? Se souvint-elle de lui demander de veiller, comme elle l'avait fait ce jour-là, sur son enfant, en priant pour elle?
A mesure que nous approchions de

Saint-Charles, la peur me reprenait, et je regrettais d'avoir cédé aux instances de Stella.

— Qu'allons-nous devenir, ainsi seules et sans protection, dans cette foule? lui dis-je.

— Nous serons protégées par nos masques, et surtout ce soir. Il se trouvera au Festino un si grand nombre de femmes de la société, que personne ne se hasarderait à nous dire un mot qui dépasse la plaisanterie; il y aurait trop de chance pour s'adresser à qui ne le souffrirait pas. Quant à toucher à nos masques, tu peux être tranquille; cela est absolument interdit par les lois du bal masqué, lois que respectent ceux même qui n'en respectent aucune autre. Mais, à propos de cela, il est temps de mettre le tien.

J'hésitais encore. Enfin, au moment de descendre de voiture, je me décidai à fixer mon masque sur ma figure, et je suivis Stella en tremblant — ou plutôt elle me prit le bras et m'entraîna avec elle.

Ce que j'éprouvai en mettant les pieds dans cette cohue, ce fut d'abord une inexplicable terreur, un invincible embarras, et une sensation de suffocation si pénible, que j'eus toutes les peines du monde à ne pas arracher sur-le-champ le masque qui m'empêchait de respirer. Mais Stella m'encourageait tout bas en riant, et peu à peu je m'accoutumai au bruit assourdissant de la musique, des cris, des voix de fausset qui retentissaient de toutes parts, aussi

bien qu'à la vue des dominos et des masques de toute couleur qui circulaient autour de nous. Pendant quelque temps elle me fit avancer, me disant à voix basse de ne rien répondre, et ne répondant point elle-même aux paroles qu'on adressait par-ci par-là aux deux yeux masqués qui se glissaient ainsi silencieusement dans la foule.

Enfin, arrivées près d'un pilier auquel nous pûmes nous adosser, elle me dit à l'oreille:

— Donnons-nous rendez-vous à cette place. Tu verras certainement passer Lorenzo d'ici à peu. Quant à moi, je ne vois pas ton frère pour le moment; mais j'aperçois là-bas Landolfo, je vais m'amuser à aller lui débiter quelques extravagances. N'aie pas peur, et surtout ne perds pas ton bouquet, sans cela, je ne pourrais plus te reconnaître. De mon côté, je ferai attention au mien. Si je reviens à cette place la première, je t'y attendrai; fais de même.

Elle disparut en disant ces mots, et je demeurai quelques instants immobile, regardant autour de moi avec un effroi et un malaise causés surtout par l'impossibilité de me persuader que je n'étais pas vue et reconnue par tout le monde. Cependant, lorsque trois ou quatre hommes de ma connaissance eurent passé devant moi, en me regardant d'un air indifférent, je commençai à me rassurer, et je repris enfin assez de sang-froid pour songer à ce que je voulais faire, et pour chercher le moyen d'atteindre mon but.

Je commençai par regarder de tous les côtés; mais pendant longtemps ce fut en vain. Je ne voyais Lorenzo nulle part, et j'allais enfin me décider à quitter ma place, pour aller à sa recherche dans quelque autre partie de la salle, lorsque tout d'un coup je l'aperçus de loin. Il venait dans ma direction, marchant lentement et regardant autour de lui avec une certaine attention, comme si, lui aussi, il cherchait quelqu'un.

La foule nous séparait, et il ne m'était pas facile de le rejoindre. Je fis cependant quelques pas en avant, et dans ce moment, et pendant une seconde, il se fit entre les groupes qui passaient un espace vide qui lui permit, à son tour, de m'apercevoir. Alors je vis sur son visage un éclair de vive joie. Il me reconnaissait, cela était évident. Comment? je ne me le demandai point. Je ne me souvenais même plus de mon projet de l'intriguer: je me précipitai vers lui, en même temps que lui vers moi, et je passai mon bras sous le sien, trop émue encore de la peur que j'avais eue, et de la joie de le retrouver, pour pouvoir dire un mot...

Ce fut un instant, un seul instant, rapide, terrible!... car il parla, lui! il parla sur-le-champ, avec véhémence, avec passion!... mais... ce ne fut pas à moi!... Non, c'était à celle qu'il croyait avoir retrouvée, et j'entendis sortir de ses lèvres le nom détesté qui depuis Paris n'avait plus frappé mon oreille!... Dans ma stupeur, je lui laissai le temps de dire ce que jamais je n'aurais dû ni

voulu entendre!... Ensuite... je ne sais à quelle impulsion j'obéis, car j'avais perdu la puissance de réfléchir, mais je dégageai brusquement mon bras du sien, et je me rejetai en arrière par un mouvement si prompt et si violent, que la foule s'ouvrit un instant pour me faire place, puis se referma, et je me trouvai complètement séparée de lui...

J'arrachai alors le bouquet et le ruban que je portais et je les jetai sous mes pieds, et alors je fus confondue au milieu de tous les dominos noirs dont j'étais entourée. Mais je n'avais plus peur, je ne songeais plus à rien qu'à sortir, à quitter ce lieu funeste, à m'enfuir le plus vite possible; et j'allais devant moi d'une démarche rapide et singulière qui faisait que, tout en me suivant des yeux avec surprise, on se rangeait pour me laisser passer. Je quittai ainsi la salle et j'arrivai dans le corridor, où enfin je fus obligée de m'arrêter, et je m'appuyai contre le mur pour reprendre haleine. Ceux qui passaient m'adressaient la parole, mais je n'entendais rien que les paroles qui venaient de retentir à mon oreille, et je ne sentais plus rien que l'atroce souffrance qui s'ajoutait au battement de mon cœur.

Pendant que j'étais là, tout d'un coup... juste ciel! je vis à quelques pas de moi, passer une femme... Elle était de ma taille, vêtue, comme moi, d'un domino noir, et, comme moi tout à l'heure, elle portait un ruban blanc et une branche de jasmin... la même, sans doute, que